

Loi sur l'énergie : OUI

Le 29 novembre, la population neuchâteloise sera appelée à voter sur la loi sur l'énergie. Ayant reçu le prix solaire suisse, cette loi prévoit des mesures de lutte contre les énergies fossiles par des mesures locales, telles que par exemple la pose de capteur solaire sur les nouvelles construction.

A l'heure où le réchauffement de la planète prend des proportions toujours plus inquiétantes, il devenu urgent d'agir.

Cette loi va d'ailleurs haut de là du clivage politique « gauche-droite ». Ainsi, outre les Verts, les Socialistes, le Parti ouvrier et populaire et SolidaritéS, certains milieux économiques, à l'instar d'Ecologie libérale, sont aussi sensibles aux économies énergétiques et financières potentielles. Ainsi, si l'on songe à l'augmentation programmée des prix des énergies dans les années à venir, l'assainissement énergétique des bâtiments devient particulièrement intéressant. En Ville du Locle, par exemple, nous avons pu constater que des mesures, telles que le remplacement des fenêtres, l'optimisation de l'isolation ou le remplacement des chaudières ont permis de réduire, en moyenne, de plus de 40% les charges des locataires!

Certains milieux rétorquent que les investissements liés à l'assainissement des bâtiments devront être reportés sur les loyers. En vérité, non seulement ces investissements peuvent bénéficier de subventions importantes, mais ils peuvent être déduits fiscalement. De plus, la différence, amortie sur plusieurs années, ne peuvent être reportés entièrement sur les loyers. Le ratio est donc particulièrement intéressant.

Pour ces diverses raisons, je vous encourage par conséquent à voter « **OUI à la loi sur l'Energie** » le 29 novembre. Il en va du développement durable et de l'avenir des générations futures.



En prime, un petit buzz transmis par Fabien Fivaz : Vidéo

Les copains d'abord !

Le contrat d'agglomération de la communauté urbaine Le Locle et La Chaux-de-Fonds, qui heureusement n'est pas encore signé, prévoyait différents projets dans le cadre du réseau urbain neuchâtelois. L'un de ceux-ci consistait en la création de la gare Morgarten. Conditionnée au maintien de trains directs en parallèle à des trains indirectes entre les deux centres urbains, la création de cette gare était défendue par la Ville du Locle pour appuyer le développement de la Chaux-de-Fonds.

Or, la Chaux-de-Fonds a informé l'ensemble des membres de la Conférence régionale des Transports que les trains directs étaient supprimés, rallongeant par de là même le temps de parcours entre les deux villes de plusieurs minutes. Cette décision éloignera un peu plus encore Le Locle, la Vallée de la Brévine et les Brenets de la Chaux-de-Fonds, centre abritant à futur le très improbable Transrun.

Et dire que le RUN consistait à la base à raccourcir les distances temporelles dans le canton. De la Chaux-du-milieu à Neuchâtel, le but était de gagner du temps. De ces objectifs, c'est finalement une augmentation du temps de déplacement – en transports publics – qui en sortira. En effet, non seulement le temps sur une même ligne augmentera, mais les correspondances auront un effet multiplicateur. Sans compter que le train entre les deux villes prendra autant de temps que les bus qui suivront le même parcours.

Le district du Locle et en particulier la Vallée de la Brévine sont déjà les parents pauvres du canton concernant la desserte en transports publics. Certes, l'Etat en appelle à l'équilibre régional, mais dans les faits, qu'en est-il ? Après le financement « miracle » des Journées de la Métropole horlogère (merci les petits copains), une partie du RUN continue sur sa lancée, faisant fi d'une politique de proximité et de la nécessité de ne pas créer des habitants de seconde zone.

Bref, les dés sont pipés.